

2886 - Etablir un contrat de mariage fictif avec une chrétienne pour obtenir une carte de séjour en pays de mécréants.

La question

Est-il permis d'épouser une américaine chrétienne pour obtenir le « **green card** » par l'intermédiaire de « **l'épouse** » et sans qu'il y ait des rapports sexuels ?

Mon intention est de procéder audit mariage afin de pouvoir me rendre au pays de l'épouse et aider mes parents qui vivent dans ma patrie d'origine et travailler grâce à mon diplôme de programmeur.

Puisse Allah vous récompenser par le bien.

La réponse détaillée

Bénédiction et Salut soient sur le Messager d'Allah. Cela dit, nous avons soumis la question à son éminence l'érudit Cheikh Abd Al-Aziz ibn Abd Allah ibn Baz. Voici sa réponse :

« Il n'est pas conforme aux objectifs du mariage dans la Charia islamique de se marier dans le seul but d'obtenir une carte de séjour et de divorcer ensuite. Il me semble que cela soit interdit ». En plus, ce mariage sur papier avec une chrétienne est une tricherie au détriment de ces mécréants. Ce qui n'est pas permis. Car l'injustice n'est pas approuvée par Allah le Puissant et majestueux, fût-elle contre un mécréant. Allah le sait mieux.